

**Contribution des Régions Ultrapériphériques a la consultation
publique lancée par le**

**DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION
CONSULTATION SUR LA FUTURE STRATÉGIE « EU 2020 »**

(COM (2009) 647 final, du 24 novembre 2009

Introduction

Les régions ultrapériphériques (RUP) représentent un groupe de six îles et archipels réparti dans l'Océan Indien, la Caraïbe et la Macaronésie, ainsi qu'une enclave territoriale dans la forêt amazonienne. Les RUP partagent:

- un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement territorial (s'agissant de la Guyane). Etant très isolées dans leurs espaces géographiques et largement excentrées des grands courants d'échanges, les RUP sont confrontées à l'impossibilité de tirer profit des avantages du marché de l'Union européenne ;
- une intégration au sein soit d'une aire géographique de proximité côtoyant des pays tiers de l'UE dont le niveau de développement est inférieur à celui des RUP, soit d'un espace totalement isolé ;
- l'étroitesse du marché local et la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits ;
- des conditions géographiques (relief accidenté, densité de la forêt) et climatiques (vulnérabilité liée aux risques naturels notamment) particulières qui constituent des freins au développement des territoires.

Régions Européennes Ultrapériphériques



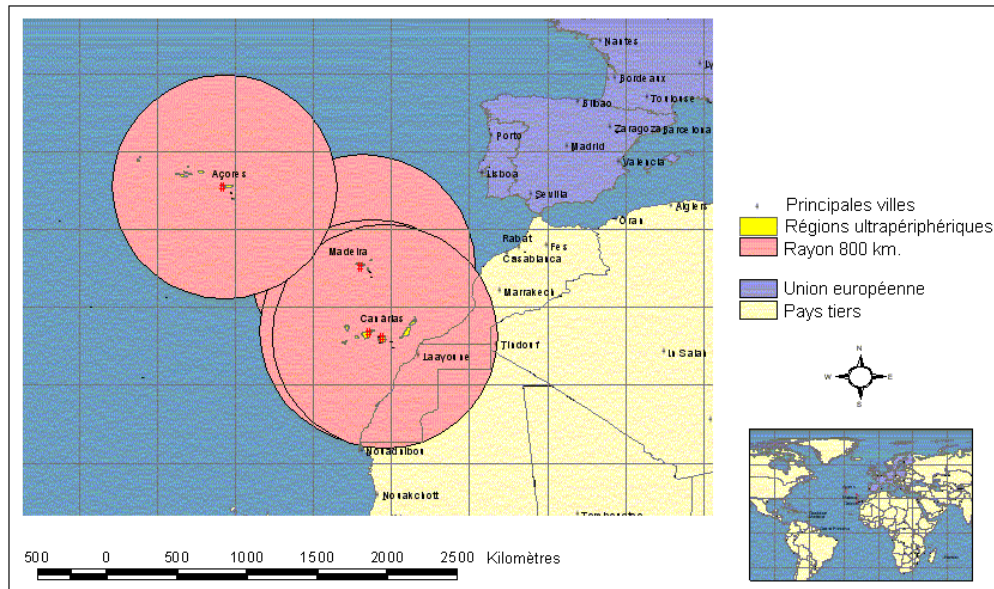
	Açores PT	Madère PT	Canaries ES	Guadeloupe FR	Guyane FR	Martinique FR	Réunion FR
Localisation	Océan Atlantique	Océan Atlantique	Océan Atlantique	Mer des Caraïbes	Amérique du Sud	Mer des Caraïbes	Océan Indien
Distance (en Km par rapport à la capitale de l'Etat d'appartenance)	1500	1000	2000	6800	7500	6850	9400
Distance (en Km par rapport au 1 ^{er} continent de l'environnement régional)	1450 (Afrique du Nord – Maroc)	650 (Afrique du Nord – Maroc)	250 (Afrique du Nord – Maroc)	620 (Amérique du Sud – Venezuela)	--	450 (Amérique du Sud – Venezuela)	1700 (Afrique de l'Est – Mozambique)
Superficie (en km ²)	2.322	828	7.447	1.702,6	83.533,9	1.128	2.503,7
Population habitants x 1000)	242,6	245,5	1.975,2	438,0	209,7	398,9	786,2

Sources : Eurostat 2006

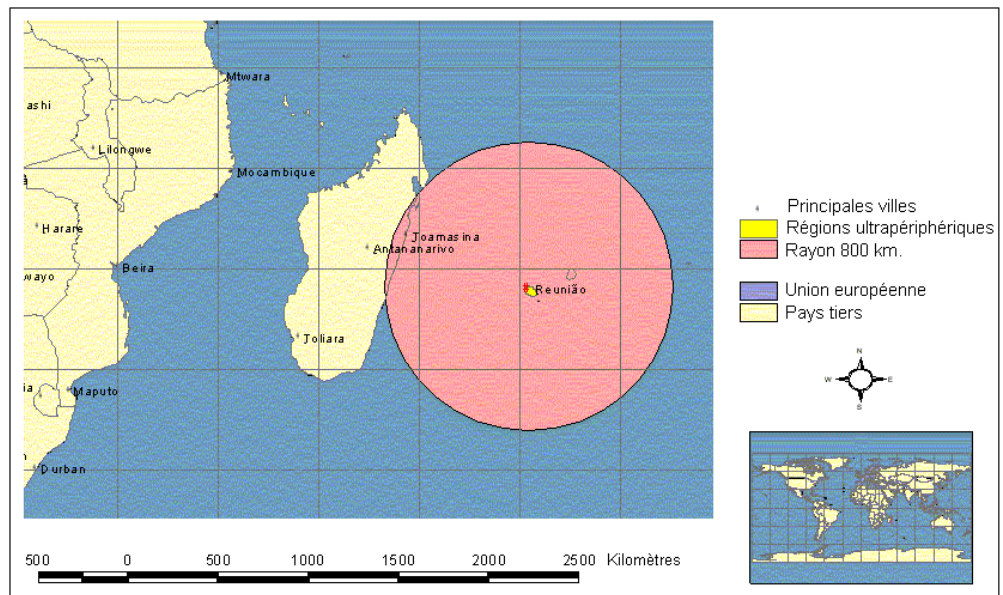
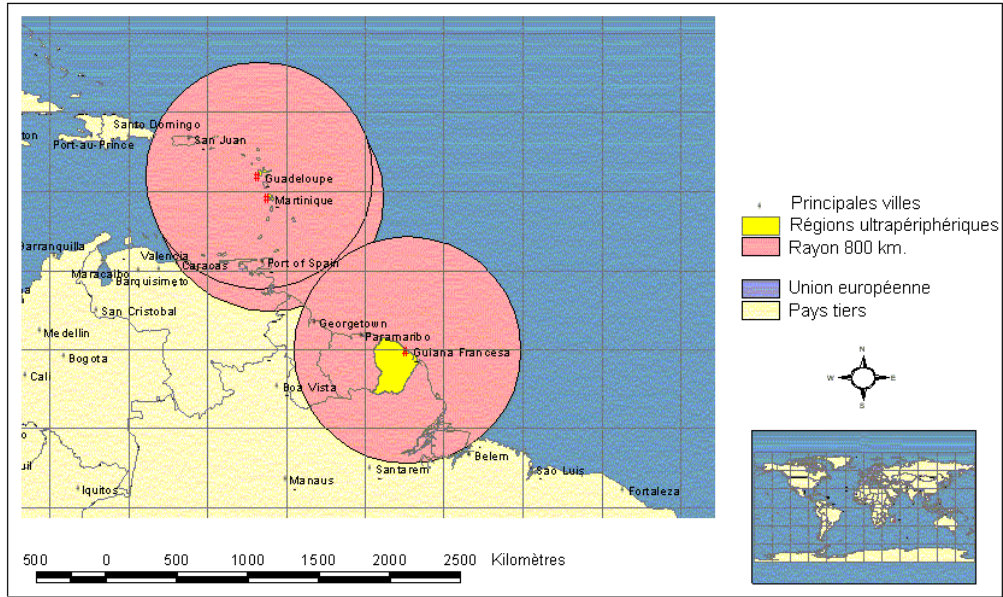
La problématique de l'accessibilité dans les RUP prend plusieurs formes, notamment :

- L'accessibilité physique, portant sur la distance géographique, les infrastructures de connexion et les possibilités très contraintes en termes d'aménagement du territoire;
- L'accessibilité économique qui vise le lien entre les problématiques de connexion, la dispersion ou la concentration de l'activité économique et les fonctions de production ;
- L'accessibilité à la connaissance qui concerne les obstacles pour atteindre le développement technologique et l'innovation.

Les contraintes résultant du manque d'accessibilité dans ces régions constituent des entraves fortes au principe de libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et du personnel scientifique et académique (cinquième liberté). Elles sont un obstacle notamment au déplacement de la main d'œuvre, des étudiants, des professeurs et des chercheurs et occasionnent également des coûts additionnels d'acheminement des biens avec le continent européen. Elles influent enfin, au regard de la petite taille du marché, sur les conditions de concurrence.



Régions Européennes Ultrapériphériques



Par conséquent sur la question de l'accessibilité un constat s'impose exigeant des mesures concrètes : l'objectif poursuivi par la politique commune des transports étant de garantir un très haut niveau de mobilité aux citoyens et aux entreprises de l'UE, de faciliter également l'accès à l'information et à la connaissance, il importe que cet objectif atteigne les RUP.

1/ Les Orientations générales de la stratégie UE 2020 de la Commission

Le document de la Commission européenne prend en compte à la fois les impacts économiques et sociaux de la crise sur l'UE et la nécessité urgente d'un développement partagé, durable et vert.



Prenant conscience des contraintes et précisant les nouveaux défis à relever, la Commission considère que les principales orientations stratégiques de l'UE pour 2020 devraient se concentrer sur les priorités suivantes :

- Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance;
- Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous ;
- Créer une économie compétitive, connectée et plus verte.

A cette fin la Commission entend, entre autres points, réussir la sortie de crise, souligne la nécessité de tenir compte des interdépendances de plus en plus fortes auxquelles est soumise l'UE, préconise d'exploiter pleinement le marché unique et plaide pour une gouvernance transparente et partenariale.

2/ Les Orientations du Mémorandum des RUP du 14 octobre 2009 :

Les RUP saluent l'initiative de la Commission européenne visant à lancer une consultation publique permettant d'alimenter la réflexion sur la nouvelle stratégie « UE 2020 ».

Les RUP considèrent tout d'abord que les orientations proposées par la Commission doivent être examinées dans la continuité de leurs propres réflexions qui ont abouti le 14 octobre dernier à l'adoption de leur Mémorandum conjoint sur le thème des « Régions ultrapériphériques à l'horizon 2020 », et sans ignorer les autres divers documents thématiques préparant les débats sur les politiques de l'après 2013.

En effet, les particularités uniques de la situation des RUP amènent à raisonner en partant de leur réalité et non à décliner uniquement des réflexions basées seulement sur le marché continental.

Les perspectives de développement à moyen et long terme des RUP nécessitent que l'Union :

- Mise sur le développement durable en valorisant les opportunités tirées de leurs atouts, ce qui implique, au préalable, une véritable égalité de chances pour les citoyens et les entreprises des RUP fondée, sur des mesures de discrimination positive ;
- Exprime une politique européenne basée sur la solidarité qui s'emploie à rendre plus cohérents les volets interne et externe de toutes les politiques sectorielles européennes. A cet égard cette politique doit concilier tout à la fois le principe d'appartenance des RUP à l'UE et leur positionnement géographique qui plaide pour une meilleure insertion régionale ;
- Considère que le marché intérieur est un outil (et non pas une fin en soi) dont l'objectif réel est d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens, y compris de ceux des RUP, et que l'adaptation des politiques européennes aux réalités de ces régions devrait constituer le moyen d'y parvenir ;

- Soutienne avec plus de cohérence et de constance les réelles opportunités des RUP dans les secteurs d'avenir tout en leur permettant de valoriser le secteur primaire, gage de sécurité alimentaire et les autres secteurs productifs, qui contribuent à la diversification de l'économie locale.

La Conférence des Présidents des RUP s'est interrogée sur les causes des nombreuses incohérences dans l'application aux RUP des politiques européennes. Elle a estimé en réponse que la seule adaptation des politiques conçues pour l'ensemble de l'UE ne pouvait véritablement permettre d'établir un ensemble de mesures cohérent, efficace et applicable dans les RUP. En conséquence, elle a appelé à mener une réflexion au plan européen sur le besoin d'un cadre spécifique, horizontal et unique qui intégrerait toutes les mesures spécifiques favorables au développement des RUP ;

Enfin, elle a souhaité que les institutions européennes renouvellent l'engagement politique de l'Union envers leurs régions à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne qui conforte leurs statuts dans les articles 349 et 355 paragraphe 1.

3/ Quelles convergences et quelles différences entre ces orientations ? :

a) D'un point de vue général :

La Conférence des Présidents des RUP a réitéré son souci de dynamiser le triangle de la connaissance (recherche, innovation et enseignement supérieur), d'améliorer l'environnement des entreprises et de favoriser les politiques climatiques et énergétiques par le biais d'une politique ambitieuse de développement durable. Cette approche suit assez largement la stratégie UE 2020 proposée. Sous réserve que la réalité des RUP soit dûment prise en compte et que, si nécessaire, des adaptations soient prévues afin de leur permettre de participer pleinement aux priorités essentielles que l'UE se fixera prochainement pour 2020. Dans ce sens, il s'avère nécessaire la prise en compte, dans la stratégie, de la dimension territoriale.

A titre d'illustration, plusieurs des RUP ont vu exploser pendant la crise leurs taux de chômage qui comptaient déjà parmi les plus élevés dans l'EUR-27, ou suivent des trajectoires démographiques différentes de celles qui représentent généralement l'UE.

De même, la proposition d'exploiter pleinement le marché unique ne peut ignorer la réalité des économies des RUP qui restent très éloignées du continent européen et isolées dans leur environnement régional et dont la Commission avait elle-même constaté dans sa communication du 26 mai 2004¹ que les bénéfices du Grand marché intérieur de 1992 n'avaient pas produit les effets escomptés dans les RUP.. Ce constat révèle les difficultés particulières empêchant la pleine participation des RUP dans la dynamique du marché unique et donc de profiter pleinement des avantages du marché intérieur.

¹ COM(2004) 343 Final



Aussi, s'agissant des RUP, pour créer de nouveaux emplois adossés idéalement à de nouvelles sources de croissance durable, il importe d'ores et déjà d'intégrer dans la réflexion, les réalités des régions ultrapériphériques notamment leurs principaux indicateurs sociaux, économiques, démographiques et environnementaux.

Pour cette raison et pour éviter les incohérences des politiques publiques à mettre en place, la future stratégie devra, chaque fois que nécessaire, s'ajuster pour tenir compte des caractéristiques des RUP. L'examen de ces ajustements passe par la déclinaison opérationnelle de l'initiative proposée par le Président Barroso dite de « réglementation intelligente »² et plus précisément par des analyses d'impact appropriées. L'analyse d'impact est incontestablement un outil-clé d'aide à la décision qui trop souvent a occulté l'ultrapériphérie jusqu'à présent. Il faut donc recourir à cet instrument chaque fois qu'une mesure de la Stratégie UE 2020 concerne les Régions Ultrapériphériques, de façon à évaluer correctement les conséquences éventuelles des propositions qui pourraient empêcher une bonne application de ces mesures dans les RUP et qui inciteraient à prévoir des mesures spécifiques alternatives et/ou des compensations.

Cette stratégie doit également faire en sorte que tous les citoyens des régions ultrapériphériques s'approprient davantage les objectifs qu'elle poursuit.

b) A propos des trois priorités proposées :

- Priorité n°1 : Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance

- Les RUP partagent pleinement les orientations de la Commission européenne sur la nécessité de renforcer l'éducation comme vecteur de la cohésion sociale et notamment en contribuant à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables par la lutte contre le décrochage scolaire ;

- S'agissant de l'enseignement supérieur et pour que les Universités des RUP puissent être aussi moteurs de la connaissance il faut que leurs spécificités soient prises en compte par le niveau européen et national ;

- S'agissant de l'éducation, la nouvelle phase des programmes existants Erasmus, Leonardo et Erasmus Mundus qui ont pour but de donner à tous les jeunes la possibilité d'effectuer une partie de leur parcours éducatif dans d'autres États membres doit s'appliquer de manière que les jeunes des RUP aient les mêmes chances que les autres jeunes européens : tel n'est pas le cas aujourd'hui. Actuellement, par exemple, le programme « ERASMUS » ne prend pas en charge les frais de transport de l'étudiant originaire d'une RUP entre sa région et la capitale de son Etat membre. Cette inadéquation pénalise fortement la mobilité des étudiants des RUP sur le continent européen.

² Parmi les orientations du Président Barroso pour la période à venir 2009-2014, l'accent est mis de manière transversale sur l'élaboration d'une « **réglementation intelligente** » pour plus d'efficacité et de proportionnalité: « *efficace parce qu'elle doit reposer sur des réalités concrètes que connaissent les opérateurs économiques et les autres parties prenantes ; proportionnées parce que la réglementation doit avoir une incidence positive d'un niveau suffisant pour justifier l'adoption de mesures législatives et de tenir compte de tous les effets collatéraux potentiels* ».



- En complément, il importe aussi de tenir compte de l'initiative intitulée « ERASMUS for Public Administration » ou il est proposé de prendre en considération toutes les contraintes déjà énoncées pour assurer les déplacements.

- Compte tenu de la discontinuité physique et des surcoûts liés aux handicaps de l'éloignement principalement, l'objectif poursuivi au plan européen d'exploiter pleinement le marché unique devra trouver un écho approprié dans les RUP en veillant à ce que les marchés fonctionnent aussi dans l'intérêt de leurs citoyens.

- La consolidation de l'espace européen de la recherche, en mettant en commun les ressources et en développant ensemble des infrastructures de recherche de premier plan, doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Le critère de l'excellence scientifique ne doit pas contredire l'objectif de cohésion territoriale, objectif transversal aux politiques européennes. Cela impose que soit menée une analyse d'impact territorial pour permettre d'établir des stratégies appropriées destinées à dynamiser le territoire européen de manière équilibrée, établissant par exemple, des discriminations positives spécifiques favorisant la participation des RUP aux projets qui sont mis en concurrence. Les RUP aspirent à compter parmi les acteurs qui valorisent leurs atouts naturels pour faire en sorte que le marché européen de la recherche et de l'innovation soit attractif, à la condition que leur masse critique soit évaluée correctement.

Dans ce cadre, l'UE doit s'appuyer plus fortement sur la situation géographique des RUP pour justifier la mise en place de structures de recherche de niveau mondial ou pour utiliser les RUP comme plateformes de technologies en particulier dans des domaines tels que l'astronomie ou le développement durable.

- Instaurer des conditions plus attrayantes pour l'innovation et la créativité, établir des mesures d'incitation pour la croissance des entreprises fondées sur la connaissance, et promouvoir la création et la croissance de petites entreprises innovantes, constituent d'autres sujets soulignés dans le document de la Commission. Toutefois, les politiques d'appui à l'innovation dans les services n'ont pas été suffisamment développées dans l'UE. S'agissant d'un secteur crucial dans les RUP, ces régions plaident pour un soutien renforcé à l'innovation dans les services, y compris en termes de définition de schémas organisationnels dans le cadre de la révision en cours de la politique d'innovation européenne.

- Priorité n°2 : Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous

- Les RUP sont particulièrement sensibles à toutes les mesures qui contribuent à la création d'emplois. Dans ce contexte, la déclinaison de la flexicurité, constitue un enjeu majeur, mais ce sujet est aussi un exemple concret de l'extrême difficulté à la transposer sur les marchés de l'emploi des RUP qui sont, par définition, étroits et de surcroît connaissent des taux de chômage significatifs.



- Encourager une mobilité des jeunes qui ne serait pas limitée au seul enseignement supérieur, mérite largement d'être mise en place au profit de tous les résidents des RUP (quels que soient leurs statuts d'étudiants, de travailleurs, de personne en recherche d'emplois, de chercheurs, etc.) car l'accès à ce type d'instrument est l'une des solutions pour le désenclavement par la connaissance. Toutefois, il conviendra de s'assurer préalablement que le coût du trajet entre les RUP et le continent européen soit pris en charge, au risque de créer à défaut une inégalité de traitement compte tenu des tarifs prohibitifs pratiqués du fait du très grand éloignement des RUP. Au nom de la cohérence des politiques publiques, il importera de veiller à ce que des taxations additionnelles ne viennent pas grever les coûts de transport

- De manière générale, « *créer plus d'emplois, (...) offrir de meilleurs emplois, de meilleure qualité et avec un accroissement de la productivité* » constitue une priorité que les RUP poursuivent très clairement, sous réserve que les contraintes structurelles reconnues aux articles 349 et 355 paragraphe 1 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (éloignement, étroitesse du marché, forte dépendance à un petit nombre de produits...) soient dûment prises en compte dans des stratégies régionales d'emploi au moment de décliner les objectifs de la future stratégie « UE 2020 ».

- Priorité n°3 : Créer une économie compétitive, connectée et plus verte

- Dans les RUP, traditionnellement, l'existence et l'accumulation des surcoûts nuisent au développement équilibré des secteurs primaires et secondaires. Les questions de l'éloignement et de l'insularité sont à l'origine d'une partie des surcoûts de transport. S'y ajoutent les surcoûts liés au manque de ressources productives (sources d'énergie) et de matières premières, ou ceux qui résultent de l'effet de la petite taille du marché sur les fonctions de production des entreprises (faibles économies d'échelle). Tout cela induit que le secteur productif des biens est particulièrement vulnérable à certains phénomènes tels que la globalisation des échanges, la concurrence sur le secteur primaire et les risques de délocalisation industrielle, la concurrence des productions extérieures dues au fait que les RUP sont considérées comme des marchés résiduels, ou encore la forte dépendance aux énergies fossiles et aux matières premières en provenance de l'extérieur. Au-delà de l'adoption de mesures ponctuelles, la consolidation d'une stratégie intégrée d'appui au secteur productif de biens des RUP qui aborde de manière complète et cohérente leurs singularités, leurs coûts additionnels et leurs besoins est donc requise.

- Il y a un net décalage entre, d'une part, l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne qui met l'accent sur le très grand éloignement des RUP par rapport au continent européen et les recommandations de la Commission européenne maintes fois exprimées sur la nécessité de réduire le déficit d'accessibilité de ces régions et, d'autre part, l'inadéquation des outils d'intervention au titre de la politique des transports. Il faut donc mettre en place des mesures opérationnelles qui tiennent véritablement compte de la réalité des RUP, notamment par un soutien approprié sur les transports aériens et maritimes, sans oublier la réalité des archipels.



- Les régions ultrapérimériques partagent pleinement l'esprit de la Commission à l'égard des objectifs basés sur une économie "verte", néanmoins, l'approche pour la poursuite desdits objectifs est particulièrement conflictuel dans ces territoires. Nous sommes ici dans un contexte spécialement influencé par les contraintes de l'ultrapérimérie. Par exemple, la gestion des déchets constituent un problème crucial. Pour les RUP les difficultés logistiques qu'imposent leurs contraintes territoriales ont pour conséquence de générer des surcoûts, tant en ce qui concerne la dispersion des infrastructures, que la collecte et la valorisation des déchets. Dans le cadre des orientations sur le changement climatique, les conséquences largement identifiées dans les RUP aujourd'hui révèlent une plus grande vulnérabilité de ces territoires d'un point de vue géomorphologique et également au niveau de leur environnement économique et social. Enfin dans ce contexte, la volonté politique de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union conduit à faire peser des charges plus lourdes sur le transport aérien, et ce, en vue de favoriser les autres modes de transports moins polluants, tel que le transport ferroviaire. Or, l'éloignement des RUP les oblige à utiliser exclusivement le mode de transport aérien aussi bien pour les personnes que pour les marchandises. Afin de réaliser ces objectifs dits « verts », , tout cela implique obligatoirement une prise en compte des contraintes territoriales de l'ultrapérimérie à l'heure d'édicter des propositions législatives ou non législatives..

- En contrepartie, les RUP sont aussi des territoires privilégiés bénéficiant d'une riche biodiversité et de ressources naturelles diversifiées. Elles permettent donc un accès qui n'existe nulle part ailleurs pour la recherche européenne par rapport à ces écosystèmes tropicaux qui disposent d'une biodiversité et d'une agriculture qui sont uniques et qui permettent de mener des actions de recherche en tant que « laboratoires naturels » dans le cadre de l'Espace Européen de la Recherche. Le défi à mener ici est celui de garantir un développement équilibré de ces régions tout en préservant leur richesse biologique. Dans ce cadre, et compte tenu du fait que les RUP sont contributeurs nets en termes de biodiversité et en même temps, très vulnérables aux enjeux du changement climatique, il est nécessaire d'attirer l'attention sur la pertinence qu'ont pu avoir par le passé certains instruments spécifiques tels que « REGIS » ou « POSEI-Environnement » pour préserver cette richesse. Il s'agit là d'une approche qui mériterait d'être à nouveau explorée et qui pourrait être reconduite dans le cadre de la prochaine réforme des politiques communautaires.

- Le défi de l'autonomie énergétique et de son corollaire, l'approvisionnement, la sécurité et l'efficacité, est un enjeu encore plus marqué dans les RUP qui subissent les contraintes de systèmes énergétiques isolés, voire même dupliqués dans le cas des archipels, mais qui parallèlement expérimentent et développent de nouveaux procédés pour la production et le stockage d'énergies renouvelables grâce à leurs ressources naturelles riches et diversifiées (éolien, photovoltaïque, géothermie, énergie thermique des mers etc.). Ces compétences uniques constituent des atouts à valoriser pour l'Union européenne : c'est là qu'une approche dite ascendante ou « *bottom-up* » doit s'exprimer dans le cadre du processus de décision qui sera mis en place pour la future stratégie « UE 2020 ». L'expérimentation de nouvelles technologies



européennes peut naturellement trouver dans les RUP des terrains dits « d'excellence ».

- Les interconnexions des infrastructures intelligentes intégrant systématiquement les RUP (de transport, de TIC, d'énergie notamment) constituent l'épine dorsale d'une compétitivité efficace et dynamique en faveur de leurs entreprises. Des infrastructures modernes et surtout reliées contribuent à réduire considérablement le déficit d'accessibilité auquel font face quotidiennement ces régions. Il importe de reconnaître le caractère très clairement discriminatoire du développement des grands réseaux trans-européens (RTE) au regard de la situation des RUP, conduisant de fait ces régions à ne pas bénéficier des avantages qu'ils induisent.

- Les difficultés que rencontrent les RUP sur le numérique ne sont pas liées à la seule problématique de couverture territoriale. Les surcoûts des liaisons de télécommunications intercontinentales représentent une contrainte très forte sur le développement de la concurrence, sur le déploiement des réseaux et la disponibilité des services, sur la qualité des services offerts et sur la sécurisation des communications électroniques. Ce constat plaide très fortement pour faciliter un accès aux TIC à chaque fois qu'une nouvelle technologie se développe (ex – fibre optique), pour améliorer la qualité des services de TIC à un tarif abordable. Moderniser les infrastructures de TIC, c'est avoir la garantie que les RUP intègrent pleinement l'économie numérique à l'heure où la Commission européenne envisage de donner un nouveau souffle à son agenda numérique.

Cet exemple démontre que même dans le cas d'usage d'un nouveau modèle de développement où la distance est censée être abolie par les nouvelles technologies, des obstacles récurrents demeurent au niveau de l'égal accès aux services pour les citoyens et les entreprises des RUP.

- Les RUP se félicitent que le document fasse une référence aux secteurs traditionnels, bien qu'il se limite à une phrase en affirmant que « *L'Europe doit disposer d'une agriculture, d'une économie rurales et d'un secteur maritime prospères* ». Ces secteurs, qui ont une grande importance dans les RUP, devraient faire l'objet d'une réflexion encore plus approfondie dans le contexte d'une stratégie globale, où il faudrait inclure la promotion internationale des productions originaires des RUP et le souci partagé d'approvisionnement et de sécurité alimentaire.

c) A propos des instruments disponibles :

- Les RUP sont globalement d'accord avec les orientations proposées par le document, mais il faut attirer l'attention sur le fait que l'UE dispose d'un ensemble d'instruments pour développer son action publique qui incluent aussi la réglementation, les aides d'État, les investissements publics et l'octroi de prêts et de subventions sur lesquels le document reste assez imprécis à ce stade.

- L'UE est déjà engagée dans un processus de révision des politiques communes pour la prochaine décennie. Ce processus de révision doit conduire à des nouvelles propositions législatives et non législatives qui devraient contribuer à atteindre les objectifs de la Stratégie UE 2020. Il



est donc surprenant que le document de la Commission ne fasse aucune mention sur la manière dont ce processus de révision contribuera à cette Stratégie, notamment en ce qui concerne la révision du budget de l'UE et la prochaine période de programmation post 2013.

c.1) A propos des bénéfices du marché unique :

Le marché unique a été construit autour des quatre grandes libertés que sont la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes : libertés pour les individus de voyager, de travailler, d'investir et de vaquer à leurs occupations au sein de l'UE.

Ces principes de libre circulation et d'égalité de traitement des citoyens de l'UE doivent se traduire concrètement dans la vie quotidienne de chacun. Force est de constater que dans les RUP, ces principes ont du mal à s'appliquer parce que les politiques européennes ne s'adaptent pas suffisamment là où elles pourraient, en toute légitimité, être plus efficaces.

Tirer pleinement profit du grand marché intérieur constitue un objectif pour les RUP qui se heurtent bien souvent à l'inadaptation voire aux incohérences des politiques publiques menées au plan européen et dont leur déclinaison dans les RUP ne permet pas d'atteindre les objectifs escomptés pour un ensemble de quelques 500 millions d'habitants : il faut que le symbole de 2012 qui marquera le vingtième anniversaire de l'achèvement du grand marché intérieur, trouve des solutions adaptées aux spécificités de ces régions, assorties de propositions législatives qui soient à la hauteur des attentes du citoyen et des entreprises des RUP. Ceci exige la mise en œuvre d'une logique de cohérence territoriale, soutenue par des études d'évaluation ex-ante.

Être compétitif c'est avant tout faire le double constat que le jeu de la concurrence s'exerce différemment sur les marchés des RUP et que les règles qui gouvernent le grand marché intérieur doivent s'ajuster dès lors qu'elles ne sont pas en mesure de libérer le potentiel des Régions ultrapériphériques.

c.2) A propos d'une croissance basée sur le pacte de croissance et de stabilité :

Les RUP soutiennent un Programme renforcé des réformes structurelles pour accroître le potentiel de croissance et améliorer la productivité avec une coordination au niveau de l'UE. Elles considèrent que l'assainissement budgétaire doit assurer la disponibilité des moyens financiers pour une croissance et une création d'emplois durables.

c.3) A propos du contexte global de l'UE 2020 et des RUP :

La Commission inscrit à juste titre sa réflexion dans le contexte de la mondialisation comme l'un des principaux moteurs de la dynamique européenne dans les dix prochaines années. Il est clair que de par leur position géographique, cette dimension revêt des aspects particuliers



pour la plupart des RUP dont les Etats voisins sont confrontés à des difficultés de développement ou sont des pays dits « émergents » (Brésil, Afrique du Sud, Inde).

Les RUP attachent ainsi une importance spéciale à la nécessité de les aider à s'adapter et donc à faire face aux défis de la mondialisation et de la globalisation des échanges, surtout si l'on tient compte de leur isolement géographique par rapport au continent européen.

Les RUP appartiennent à trois espaces avancés de coopération dans Atlantique, la Caraïbe et l'Amazonie, et dans l'Océan Indien et apportent incontestablement une valeur ajoutée à l'UE et aux Etats tiers voisins dans bien des domaines : sécurité alimentaire, énergies renouvelables, protection de la biodiversité, gestion intégrée de l'espace maritime, éducation, accès aux marchés etc.

Ce concept géostratégique de coopération internationale peut, en même temps, constituer un moyen de discrimination positive vis-à-vis du statut de l'ultrapériphérie. Le rôle de ces régions constitue un atout pour la valorisation de l'espace maritime de l'UE et sa contribution à la préservation de la biodiversité dans l'espace européen.

Toutefois le dynamisme des nouveaux pays émergents entraîne le redéploiement de certains secteurs de l'économie dans un cadre de compétition externe accrue. Par exemple, les routes maritimes ont été rapidement bouleversées sans impact sur l'économie européenne de manière générale, mais en affectant gravement les économies excentrées des RUP. Ce processus accéléré exige des capacités d'adaptation efficaces, surtout dans les RUP qui subissent de plein fouet la concurrence de leurs voisins à faible coût de main d'œuvre, sur des productions ou des services similaires, et qui se trouvent dans des zones concernées par ces mutations.

Il importe donc que cette ouverture stratégique sur le monde ne soit pas uniquement synonyme de compétition entre les territoires européens qui ne sont pas égaux devant les grands défis de 2020, mais qu'elle serve aussi des politiques de coopération qui soient équitables.

c.4) A propos des priorités politiques dans les budgets publics :

Les RUP considèrent que les nouvelles priorités, une fois approuvées par tous les acteurs impliqués, devront apparaître dans les budgets publics des différentes institutions publiques en fonction de leurs compétences.

Ceci justifie d'intégrer les administrations régionales et locales dans le développement et la mise en place de la future stratégie. Il ne faut pas oublier que ces échelons représentent environ 70% de l'investissement public en Europe.

Les RUP soulignent l'importance pour la croissance économique et pour la création d'emploi d'une Politique de Cohésion forte comprenant une dimension territoriale au moyen de mesures et d'instruments spécifiques adaptés aux nécessités et aux potentialités de chaque territoire. Les ressources allouées à la Cohésion doivent donc être renforcés dans le



cadre du réexamen budgétaire que la Commission publiera cette année, ainsi que dans les propositions relatives au prochain cadre financier pluriannuel.

Une réflexion devra aussi être menée sur les critères pour déterminer la prospérité relative des territoires. Bien que le PIB par habitant en SPA de certaines RUP ait augmenté (comme c'est le cas des Canaries et de Madère), ces régions continuent de présenter les niveaux les plus faibles au regard de l'Indice Synthétique de Lisbonne, élaboré dans le cadre du quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale. Les difficultés des RUP persistent, ce qui nécessite d'améliorer les facteurs déterminant leur compétitivité, leur croissance et leur emploi conformément à la Stratégie de Lisbonne. Cela constitue aussi la preuve que le seul critère du PIB par habitant ne suffit pas à lui seul pour mesurer le degré de prospérité des RUP et surtout leur potentiel de croissance.

c.5) A propos d'une gouvernance transparente permettant de rendre la nouvelle stratégie effective :

Une stratégie européenne globale renouvelée après 2010 constitue indéniablement la clé de voûte du progrès et de la croissance au sein d'une UE élargie. Mais cette stratégie ne pourra être gagnante que si elle s'appuie sur une approche territoriale infra étatique qui garantisse la cohérence des différentes politiques mises en œuvre.

Cette approche territoriale doit aller de pair avec une gouvernance associant automatiquement les autorités infra-nationales aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. En termes de gouvernance, la stratégie de Lisbonne s'est limitée à des compromis dans le cadre intergouvernemental et n'a pas associé suffisamment en amont l'échelon régional dans un cadre politique approprié. Sauf à vouloir voir persister le décalage entre les priorités définies à l'échelle européenne et la possibilité de les réaliser pleinement au plan local. Une obligation de moyens s'imposerait là où existe parfois une obligation de résultat (ex : «*earmarking*» dans la politique de cohésion). Un système de gouvernance multi-niveaux réel et efficace, est donc indispensable pour garantir le succès de la nouvelle stratégie EU 2020.

Les régions ne peuvent pas être envisagées comme de simples partenaires, soit dans la formulation, soit dans la mise en œuvre de la stratégie, elles doivent jouer un rôle actif.

4/ Quelles conclusions ? :

D'un point de vue général, les RUP accueillent favorablement la nouvelle stratégie « UE 2020 », dont les orientations générales se rapprochent largement de celles de leur Mémoire conjoint sur le thème des « Régions ultrapériphériques à l'horizon 2020 », et partagent globalement les priorités essentielles de la future stratégie.

Il s'avère néanmoins absolument indispensable d'associer les différents niveaux (l'europeen, le national et le régional) au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la future stratégie pour garantir son succès.



Enfin, il est essentiel que dans les propositions d'action que la Commission présentera au Conseil Européen de Printemps 2010, les spécificités de nos Régions soient prises en compte, c'est-à-dire confortées par des politiques adaptées, et assorties de moyens et d'instruments appropriés afin de garantir l'égalité des chances et que les résultats soient bien plus positifs que ceux obtenus par la stratégie de Lisbonne.
